

# La situation mondiale agrumicole

## DEUXIÈME PARTIE

R.M. CADILLAT\*

### LES PRODUITS DÉRIVÉS DES AGRUMES FRAIS (\*).

Si au cours des travaux du Groupe, les problèmes et les échanges de vue portèrent en même temps sur les fruits frais et les produits de transformation, jus d'agrumes essentiellement, nous avons préféré en rendre compte séparément, leur commerce en étant totalement différent.

A partir des divers documents remarquablement préparés et établis par le Professeur WOLF et le Secrétariat du Groupe, nous donnons dans les tableaux I et II l'évolution des fruits destinés à la transformation au cours de la dernière période quadriennale, et le commerce des divers produits fabriqués : jus, conserves.

A la lecture du premier tableau, on constate qu'au cours de la période quadriennale considérée, les tonnages destinés à l'industrie sont passés de 8.239.000 tonnes à 11.772.000 tonnes pour les oranges et les mandarines, soit une augmentation de 36,4 p. cent. De même, par rapport à la production mondiale, la part de ce tonnage est passée de 30,1 à 35,3 p. cent.

#### ORANGES.

D'après les chiffres de production donnés pour 1972 dans l'annuaire de la FAO, et non dans les documents de travail CCPCI 74/5 et CCPCI 74/CRS2, parmi les pays cités, c'est au Honduras britannique que l'on envoie le plus fort pourcentage de fruits frais à la transformation : 88,8 p. cent (contre 79,9 p. cent seulement aux États-Unis). Mais, dans le cas des États-Unis, ce pourcentage joue sur 9.390.000 tonnes, tandis qu'au Honduras britannique, il ne s'agit que de 45.000 tonnes (estimation 1972). Par ordre d'importance, ce sont le Brésil (45,4 p. cent), l'Australie (44,6 p. cent), Israël (38,5 p. cent) qui destinent le plus de fruits frais à la transformation. Il est à noter que pour le Brésil, le tonnage a plus que doublé en quatre ans, de même en Israël. Il aurait plus que quadruplé au Mexique, mais pour ce pays, il s'agit d'estimations ; le Japon a presque doublé ; le pourcentage d'Australie est de 75,2 p. cent ; celui d'Espagne de 40,8 p. cent. Par contre, en Grèce comme au Maroc, les tonnages destinés à l'industrie ont baissé (Grèce -36,6 p. cent, Maroc -5 p. cent). Pour l'ensemble du Bassin méditerranéen, le tonnage allant à la transformation est en augmentation de 36,2 p. cent. Il représente 13,4 p. cent de la production en frais contre 10,9 p. cent il y a quatre ans.

#### CITRONS, LIMES.

Nous avons groupé citrons et limes car, ni dans les documents de travail du Secrétariat, ni dans l'annuaire de la FAO, le distinguo n'est fait entre ces deux espèces. Nous n'avons pas tenu compte dans nos calculs de l'estimation de 30.000 tonnes de limes destinées à l'industrie au Maroc. Même s'il y a une erreur de frappe, et qu'il s'agisse de citrons, cette estimation n'est pas admissible pour ce pays qui ne produit que 6 à 8.000 tonnes de citrons/limes frais annuellement, les données de production pour 1973/74 sont de 10.000 tonnes, dont 2.000 tonnes destinées à l'industrie. Dans le Bassin méditerranéen, sur une production de 211.000 tonnes pour les treize pays intéressés de cette zone, 17

\* - Institut français de Recherches fruitières Outre-Mer (IFAC) - 6, rue du Général Clergerie 75116 PARIS

TABLEAU I - Tonnage mondial de fruits frais destinés à l'industrie (000 tonnes).

	1969/70	1970/71	1971/72	1972/72*	% par rapport production			Taux d'augmentation 1972/73-1969/70
					1970/71	1971/72	1972/73	
<b>Oranges/mandarines</b>								
<i>Afrique</i>								
Afrique du sud	135	95	152	150	19,5	25,9	25,4	+ 11,1
<i>Amérique nord</i>								
États-Unis	5.840	6.073	6.196	7.508	76,4	76,9	79,9	+ 28,5
Honduras brit.	23	38	40	40	• 73,6	• 90,9	• 88,8	+ 73,9
Mexique	a 80	a 100	a 200	a 350	6,4	10,0	26,5	+ 337,5
Autres	37	35	32	35	-	-	-	-
<i>Amérique sud</i>								
Argentine	115	142	a 125	152	11,8	12,8	14,5	+ 32,1
Brésil	600	1.100	1.400	1.400	31,8	39,1	45,4	+ 133,3
<i>Asie</i>								
Japon	312	337	438	619	11,4	14,8	16,0	+ 98,3
<i>Bassin méditerranéen</i>								
Espagne	213	245	246	300	12,3	11,7	10,6	+ 40,8
Grèce	112	88	55	71	19,4	13,9	16,4	- 36,6
Israël	234	397	456	474	34,8	39,7	38,5	+ 102,5
Italie	194	168	208	217	10,4	12,5	14,3	+ 11,8
Maroc	100	41	94	95	5,4	11,7	10,6	- 5,0
Autres	114	133	141	160	-	-	-	+ 14,2
<i>Océanie</i>								
Australie	80	113	65	141	38,0	17,2	44,6	+ 76,2
<b>Total mondial</b>	<b>8.239</b>	<b>9.159</b>	<b>9.903</b>	<b>11.772</b>	<b>30,1</b>	<b>29,5</b>	<b>35,3</b>	<b>+ 36,4</b>
<b>Citrons/limes</b>								
<i>Amérique nord</i>								
États-Unis								
citrons	212	231	244	385				
limes	13	17	23	21				
Total :	225	248	267	406	43,7	46,4	53,0	+ 80,4
<i>Amérique sud</i>								
Argentine	30	54	50	60	27,2	26,9	25,9	+ 100,0
<i>Afrique</i>								
Ghana (lime) a	12	12	12	12	• 46,1	• 37,0	• 37,0	-
<i>Bassin méditerranéen</i>								
Grèce	26	21	15	20	15,3	12,0	14,8	- 23,0
Italie	158	170	160	140	22,7	21,0	24,4	- 11,3
Autres	22	31	32	39	-	-	-	+ 77,2
Autres pays	40	41	41	43	-	-	-	+ 10,0
<b>Total mondial</b>	<b>513</b>	<b>577</b>	<b>577</b>	<b>720</b>	<b>15,7</b>	<b>17,2</b>	<b>15,8</b>	<b>+ 37,4</b>
<b>Pomelos</b>								
<i>Afrique</i>								
Afrique sud a	48	34	57	50				+ 4,1
<i>Amérique nord</i>								
<i>Antilles</i>								
États-Unis	1.121	1.346	1.392	1.415	59,9	58,5	58,5	+ 26,2
Jamaïque a	18	24	20	23				+ 27,7
Autres	29	31	33	18				- 38,0
<i>Amérique sud</i>								
Argentine	a 60	115	a 100	a 120	81,5	71,4	65,5	+ 100,0
<i>Bassin méditerranéen</i>								
Israël	83	135	107	143	37,8	32,0	34,7	+ 72,2
Autres	52	70	94	60				+ 15,3
Autres pays a	7	6	8	10				+ 42,8
<b>Total mondial</b>	<b>1.418</b>	<b>1.761</b>	<b>1.811</b>	<b>1.839</b>	<b>53,8</b>	<b>52,6</b>	<b>50,7</b>	<b>+ 29,6</b>

a : estimations

\* - préliminaires

• - pourcentage établi d'après les chiffres de production de l'annuaire FAO, col. 26.

TABLEAU II - Exportations mondiales de jus d'agrumes (en 000 tonnes).

	Jus simples				Jus concentrés				% 1973/70	
	1970	1971	1972	1973	1970	1971	1972	1973	J.S.	J.C.
<b>Oranges</b>										
<i>Afrique</i>										
Afrique sud	1	2	2	4	5	6	6	10	+300,0	+100,0
<i>Amérique nord</i>										
<i>Antilles</i>										
États-Unis	48	39	34	39	29	36	36	47	-18,7	+62,0
Honduras britannique	3	6	3	5	2	2	1	1	+66,6	-50,0
Jamaïque	2	3	2	3	1	1	-	-	+50,0	-
Autres	-	-	-	-	1	2	2	10	-	+900,0
<i>Amérique sud</i>										
Brésil b	-	-	-	-	34	78	87	90	-	+164,7
<i>Asie</i>										
Japon	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Bassin méditerranéen</i>										
Espagne	10	11	13	15	8	7	8	10	+50,0	+25,0
Grèce	12	16	18	20	3	5	10	10	+66,6	+233,3
Israël	46	64	63	71	11	13	24	23	+54,3	+109,0
Italie	a 10	a 6	a 4	a 5	-	-	-	-	-50,0	-
Maroc	15	7	15	15	3	1	4	5	-	+66,6
Autres	4	6	7	7	-	3	3	3	+75,0	-
<i>Océanie</i>										
Australie	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays	-	-	-	-	1	6	6	6	-	+500,0
<b>Total mondial</b>	<b>154</b>	<b>164</b>	<b>164</b>	<b>186</b>	<b>98</b>	<b>160</b>	<b>187</b>	<b>215</b>	<b>+20,7</b>	<b>+119,3</b>
<b>Citrons</b>										
Israël	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-
Italie	15	16	15	12	-	-	1	-	-	-
Autres	7	7	8	8	-	-	-	-	-	-
<b>Pomelos</b>										
<i>Bassin méditerranéen</i>										
Grèce	9	19	23	25	-	-	-	-	-	-
Israël	20	33	34	37	1	2	2	3	+85,0	+200,0
Autres	4	3	4	4	-	-	-	-	-	-
<i>Autres pays</i>										
États-Unis	23	19	19	18	5	5	5	8	-21,7	+60,0
Autres	1	4	3	4	-	6	6	8	+300,0	-
Jamaïque	1	3	3	3	1	-	1	1	+200,0	-
<b>Autres jus d'agrumes (1)</b>										
États-Unis d	3	2	3	3	-	-	-	-	-	-
Ghana e	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-
Italie g	-	-	-	-	-	1	2	1	-	-
Jamaïque f	2	3	1	2	-	-	-	-	-	-
Autres	1	2	2	1	2	3	2	2	-	-

a : jus d'une densité inférieure à 1,33

c : uniquement jus de mandarine

e : principalement jus de lime

g : jus d'une densité supérieure à 1,33

b : peut comprendre un tonnage peu important de jus simple

d : uniquement des jus mélangés

f : exclusivement jus de lime

1 : jus mélangés et jus de lime

TABLEAU II/A - Exportations mondiales de conserves d'agrumes (en 000 tonnes).

	1970	1971	1972	1973	% 1973/1970
<b>Segments oranges</b>					
Chine	19	19	21	21	+10,5
Israël	1	1	1	1	-
Japon	64	81	59	64	-
Autres	2	3	3	3	+50,0
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>104</b>	<b>84</b>	<b>89</b>	<b>+3,4</b>
<b>Segments pomelo</b>					
Israël	20	17	18	23	+15,0
Jamaïque	10	5	7	7	-57,2
Autres	9	11	10	11	+22,2
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>33</b>	<b>35</b>	<b>41</b>	<b>+5,1</b>

p. cent iraient à l'industrie, et, pour les oranges/mandarines, 1.278.000 tonnes sur 8.915.000 tonnes soit 14,3 p. cent. Ces renseignements sont extraits du rapport de M. Roger WYTRANT, à la commission économique du CLAM dont la dernière réunion eut lieu début octobre. Ils sont donnés ici à titre indicatif, les sources d'information n'étant pas exactement les mêmes, et ne portant pas sur les mêmes années.

D'après le document FAO, la part des citrons/limes qui va à la transformation est de 15,8 p. cent, comparable à celle d'il y a trois ans, mais le tonnage a augmenté de 37,4 p. cent (720.000 tonnes).

C'est aux États-Unis que le tonnage de citrons et limes envoyé à la transformation est le plus important, mais pris séparément selon le Ministère de l'Agriculture, les pourcentages sont les suivants :

	1970/71	1971/72	1972/73	production 1972/73
citrons	40,8	42,4	50,2	844.000 tonnes
limes	54,3	56,8	52,3	44.000
citrons + limes	41,5	43,3	50,3	

L'Italie, premier producteur de citrons, n'envoie que 24,4 p. cent de la production à l'industrie de transformation. C'est une régression de 11,3 p. cent sur la campagne 1970/1971. La régression a été encore plus sensible en Grèce, moins de 23 p. cent. Toutefois, si le pourcentage de tonnage envoyé à l'industrie est en régression, les quantités, par contre, sont en augmentation ; pour l'Italie, de 24 p. cent. En Grèce, il y a également régression pour les tonnages, de même qu'en Argentine.

#### POMELOS.

Mondialement, la part de fruits frais destinés à l'industrie est en diminution de 50,7 p. cent contre 53,8 p. cent, bien que le tonnage soit en augmentation de 29,6 p. cent.

La part prise par l'industrie dans tous les pays considérés est en régression de 58,5 p. cent contre 59,9 p. cent (Argentine 65,5 contre 81,5 p. cent - Israël 34,7 contre 37,8 p. cent), mais le tonnage transformé est en augmentation de 72,2 p. cent.

Dans ce même document, les prix moyens au kilogramme, payés au producteur par l'industrie, ont été donnés par campagne, en francs français, sur la base de 1\$ = 5,55 F pour la campagne 1969/1970, et de 1\$ = 5,04 F pour la campagne 1972/1973.

Dans le tableau II, nous donnons les exportations de jus d'agrumes, ainsi que de conserves, en tonnes de produit, d'après le document CCPCI 74/CRS2.

Nous constatons que, pour les jus d'oranges, les exportations de jus simples ont augmenté de 20,3 p. cent, alors que celles de jus concentrés ont cru de 119,3 p. cent. Le tonnage de ces derniers dépasse de 15,6 p. cent celui des jus simples.

Si l'on considère que les concentrés sont des jus à 5, il est intéressant de noter qu'en équivalent de jus simple, sur cette base, l'augmentation des jus d'orange exportés aurait été de 95,8 p. cent au cours

de cette période quadriennale. Sur la même base, les exportations de jus de pomelo auraient presque doublé (+ 105,3 p. cent), mais les exportations de jus de citron n'ont augmenté que de 13,6 p. cent. Pour les autres jus d'agrumes, l'exportation en jus simples n'a pas varié ; en jus concentré, elle est passée de 2 à 3.000 tonnes.

Les exportations de segments d'orange ont cru de 3,4 p. cent, celles de segments de pomelo ont augmenté un peu plus : 5,1 p. cent.

C'est en Grèce que l'on constate le plus fort pourcentage d'augmentation des exportations de jus d'orange, tant pour les jus simples (+ 66,6 p. cent) que pour les jus concentrés (+ 233,3 p. cent). Si l'on fait l'équivalence des jus concentrés en jus simples, sur la base de la concentration à 5, le tonnage exporté a triplé. En Israël, ce tonnage n'a augmenté que de 84,1 p. cent, les jus simples de 54,3 p. cent, les jus concentrés de 109,3 p. cent.

Le principal exportateur mondial de jus d'orange est le Brésil, 90.000 tonnes de concentrés, soit en jus simples 450.000 tonnes ; les États-Unis viennent ensuite avec 47.000 tonnes de jus concentrés et 39.000 tonnes de jus simples. Même si l'on comprend les autres jus d'agrumes - pomelo et divers -, en équivalent de jus simples, les États-Unis n'exportent au total que 335.000 tonnes, Israël vient au troisième rang avec 266.000 tonnes d'équivalent de jus simples tous agrumes, il est au troisième rang, également, des exportateurs de jus d'orange, mais au second rang des exportateurs de jus de pomelo.

	1969/1970	1972/1973
<b>Oranges</b>		
Argentine	0,166	0,166 (estimation)
Brésil, variété Pera	-	0,232
États-Unis		
a) Californie, Navel et divers	0,068	0,035
Valencia	0,192	0,162
b) Floride, variétés hâtives et mi-saison	0,259	0,271
Valencia	0,258	0,308
Israël		
Shamoutis	0,144	0,140
Tardives	-	0,140
Italie, de Reggio Calabria	0,174	.. (0,221 en 1971)
<b>Citrons</b>		
États-Unis		
Arizona	0,329	0,306
Californie	0,297	0,315
Argentine	0,166	0,151
Italie, Reggio Calabria	0,476	.. (0,559 en 1971)
Palerme	0,476	-
<b>Pomelos</b>		
États-Unis		
Arizona	0,200	0,164
Californie	0,129	0,171
Floride, Seedless	0,289	0,300
Floride, Seeded	0,298	0,326
Texas	0,160	0,216

Dans le même document de la FAO (CCPCI 74/CRS2), les importations de jus d'agrumes sont données pour les pays de la CEE, certains pays d'Europe occidentale, pour le Canada et les États-Unis. Les importations de la CEE s'élevaient, en poids de produit, à 225.000 tonnes de jus simples en 1970 396.000 tonnes en 1973 (chiffres préliminaires), soit 76 p. cent d'augmentation, et 29.000 tonnes de jus concentrés contre 19.000 tonnes, + 52,6 p. cent.

Selon le CCP 74/5, tableau 5, Sup. 1, en 1971, les importations mondiales de jus d'agrumes se sont élevées à 3.056.000 tonnes (en équivalent de fruits frais, sur la base de 1 kg de jus pour 2,5 kg de fruits frais). La CEE a importé 1.778.000 tonnes, soit 58,1 p. cent, le reste de l'Europe occidentale, 261.600 tonnes (8,5 p. cent), l'Europe de l'est, 56.700 tonnes (1,8 p. cent), l'Amérique du nord (Canada, États-Unis), 841.000 tonnes (27,5 p. cent).

L'Europe absorbe plus des 2/3 des importations mondiales. Pour la seule CEE, 425.100 tonnes proviennent des pays producteurs du Bassin méditerranéen, soit 23,9 p. cent, mais 495.900 tonnes proviennent du seul Brésil (27,9 p. cent), qui est le premier fournisseur de cette entité économique, suivi par Israël, la Grèce, l'Espagne et le Maroc.

Pour les seules importations d'oranges, sur des importations mondiales de 2.509.300 tonnes, la CEE a pris 1.427.900 tonnes, 56,9 p. cent. L'ensemble de l'Europe participe pour 67,9 p. cent, dont 1,8 p. cent pour l'Europe de l'Est, et 9,1 p. cent pour le reste de l'Europe occidentale. Pour les neuf membres de la CEE, 588.600 tonnes proviennent du Bassin méditerranéen (41,2 p. cent), (Israël : 249.700 tonnes, 17,4 p. cent ; l'Espagne : 110.700 tonnes, 7,7 p. cent ; Maroc : 98.900 tonnes, 6,9 p. cent ; Grèce : 4,8 p. cent), 495.900 tonnes sont expédiées du Brésil (34,7 p. cent), 5,6 p. cent des États-Unis, 7,4 p. cent du Japon.

A titre indicatif, nous donnons dans le tableau III les importations de jus d'orange dans la CEE, suivant les provenances en tonnes de produit. En effet, suivant le système douanier en application dans les statistiques des pays membres, on ne fait le distinguo qu'entre deux catégories de jus, ceux d'une densité égale ou inférieure à 1°33, et ceux qui dépassent cette densité à 15°. On ne peut faire, de façon indéniable, le distinguo entre jus concentrés et non concentrés. Même si les concentrés étaient séparés dans les rubriques douanières, encore ne connaîtrions-nous pas les différents taux de concentration. Donc, d'après ce tableau, il n'a été importé que 49,1 p. cent du Bassin méditerranéen, mais nous attirons l'attention sur le fait que 14,4 p. cent des importations sont en réalité des réexportations de pays membres vers d'autres. Ce sont des importations dont on ne peut connaître l'origine exacte, surtout lorsqu'il s'agit de jus concentrés reconstitués. Si l'on ne tenait pas compte de ces réexportations, en les déduisant des importations totales (ce qui correspond plus, à notre avis, aux importations réelles), le pourcentage en provenance du Bassin méditerranéen serait de 57,4 p. cent. Suivant ce même tableau, et sur le même mode de calcul, il était en 1971 de 66,6 p. cent, mais, à l'époque, la part du Brésil n'était que de 16 p. cent en 1973, elle est de 27,6 p. cent. Le premier fournisseur est Israël, suivi du Brésil, de l'Italie, des États-Unis, du Maroc, d'Espagne, de Grèce, et d'Afrique du sud, par ordre d'importance.

Les importations dans les autres pays d'Europe occidentale (Autriche, Norvege, Suede, Suisse, Yougoslavie) ont augmenté de 3,3 p. cent pour les jus simples (61.000 tonnes contre 59.000 tonnes). Pour trois pays : Autriche, Norvege, Yougoslavie, les importations de jus concentrés sont passées de 6 à 8.000 tonnes.

Les importations de jus simples au Canada sont restées à 35.000 tonnes, et celles de jus concentrés sont passées de 29.000 à 50.000 tonnes (+72,4 p. cent). Aux États-Unis, le tonnage de jus concentrés à décuplé (2.000 à 20.000 tonnes), alors que les jus simples se sont maintenus à 3.000 tonnes.

Les importations de segments ont évolué de la façon suivante pour les principaux pays :

**Segments d'orange/mandarines (en tonnes)**

	1970	1973	% d'augmentation
Allemagne fédérale	22.000	39.000	+ 77,2
Angleterre	22.000	40.000	+ 71,8
Canada	3.000	4.000	+ 33,3
États-Unis	34.000	45.000	+ 32,3
Pays-Bas	2.000	3.000	+ 50
Suède	2.000	2.000	=

L'Angleterre a importé moins de segments de pomelo en 1973 (34.000 tonnes) qu'en 1970 (36.000 tonnes), les importations étaient tombées à 27.000 tonnes en 1972.

En se basant sur la consommation de 1970, les spécialistes de la FAO ont établi les conjonctures et les projections de consommation globale et de consommation par habitant pour 1980. Nous donnons dans le tableau IV ces projections pour les produits transformés, en équivalent de fruits frais, pour 1980, avec les pourcentages d'augmentation entre les consommations globale et individuelle de 1980 et de 1970, ce, pour les différents jus d'agrumes, les conserves et les confitures.

On constate que le taux d'augmentation de la consommation par habitant est inférieur au taux d'augmentation de la consommation globale. Toutefois, pour certains pays, on trouve un taux d'augmentation identique. C'est le cas de l'orange au Portugal, du citron au Liban, en France, en Suisse, en Espagne, en Norvège, du pomelo en Algérie, et mondialement.

Il est à noter qu'en Afrique du sud, la consommation par habitant des produits transformés de



TABLEAU IV - Consommation de jus d'agrumes.

	Oranges					Citrons					Pomelos				
	A	B	C	1	2	A	B	C	1	2	A	B	C	1	2
<b>Afrique</b>															
Afrique sud	44	1,1	1,5	+40,0	+36,3	7	0,3	0,2	+40,0	-33,3	48	1,4	1,6	+50,0	+14,2
<b>Amérique Nord</b>															
Canada	345	11,5	13,9	+38,5	+20,8	21	0,8	0,9	+23,5	+12,5	130	4,3	5,3	+34,0	+23,2
États-Unis	7.585	28,9	33,1	+26,5	+14,5	297	1,2	1,3	+18,3	+8,3	1.564	6,1	6,9	+22,0	+13,1
<b>Amérique Sud</b>															
Argentine	107	2,8	3,9	+57,3	+39,2	20	0,5	0,6	+42,8	+20,0	76	1,9	2,7	+58,3	+42,1
Brésil	298	1,4	2,4	+124,0	+71,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Asie</b>															
Japon	230	1,2	1,9	+78,2	+58,3	2	-	-	+100,0	-	-	-	-	-	-
<b>Bassin méditerranéen</b>															
Algérie	35	1,5	1,8	+59,0	+20,0	-	-	-	-	-	3	0,1	0,1	+50,0	-
Chypre	19	8	11,9	+80,0	+48,7	2	3,2	3,4	-	+6,2	-	-	-	-	-
Egypte	91	1,7	2	+51,6	+17,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Israël	106	23,9	29,3	+73,7	+22,5	7	1,7	1,9	+40,0	+11,7	7	1,7	2,1	+40,0	+23,5
Liban	5	1	1,2	+66,6	+20,0	1	0,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	19	0,7	0,9	+73,7	+28,5	-	-	-	-	-	2	-	-	+100,0	-
<b>Europe</b>															
<b>CEE</b>															
Allemagne fédérale	1.131	14,3	17,4	+28,9	+21,6	30	0,3	0,4	+30,4	+33,3	51	0,6	0,8	+34,2	+33,3
Angleterre	334	5	5,7	+21,0	+14,0	94	1,4	1,6	+17,5	+14,2	217	3,3	3,7	+17,3	+12,1
Bénélux	54	3,9	5,1	+38,4	+30,7	4	0,3	0,4	+33,3	+33,3	10	0,7	0,9	+42,8	+28,5
Danemark	39	5,6	7,3	+39,2	+30,0	5	0,8	0,9	+25,0	+12,5	11	1,6	2,1	+37,5	+37,5
France	123	1,7	2,3	+44,7	+35,2	5	0,1	0,1	+25,0	-	58	0,8	1,1	+45,0	+31,2
Irlande	6	1,3	1,7	+50,0	+30,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	128	1,8	2,2	+30,6	+22,2	140	2,2	2,4	+16,6	+9,0	46	0,6	0,7	+31,4	+16,6
Pays-Bas	169	9,3	11,7	+38,5	+25,8	7	0,3	0,4	+40,0	+33,3	6	0,3	0,4	+50,0	+33,3
<b>AELE</b>															
Autriche	34	3,1	4,4	+47,8	+41,9	3	0,2	0,3	+50,0	+50,0	2	0,2	0,3	+100,0	+50,0
Finlande	16	2,4	3,3	+45,4	+37,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	19	3,6	4,4	+35,7	+22,2	1	0,2	0,2	-	-	4	0,7	0,9	+33,3	+28,5
Portugal	2	0,1	0,1	+50,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suède	83	8,2	9,7	+35,7	+18,2	5	0,5	0,6	+25,0	+20,0	8	0,8	1	+33,3	+25,0
Suisse	40	4,6	5,7	+37,9	+23,9	1	0,1	0,1	-	-	17	2	2,4	+30,7	+20,0
<b>Autres pays d'Europe</b>															
Espagne	204	3,8	5,6	+60,6	+47,3	7	0,1	0,1	+40,0	-	3	0,06	0,09	+50,0	+50,0
Grèce	46	3,1	4,9	+64,2	+58,0	13	1	1,3	+44,4	+30,0	-	-	-	-	-
Yougoslavie	69	2,3	3,2	+50,0	+39,0	6	0,2	0,3	+50,0	+50,0	-	-	-	-	-
<b>Europe est</b>															
Allemagne Est	40	-	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	5	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	15	-	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	30	-	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie	5	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tchécoslovaquie	25	-	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
URSS	30	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Océanie</b>															
Australie	170	8,8	11,1	+51,7	+26,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle Zélande	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Monde</b>	11.874	2,4	2,6	+34,1	+8,3	757	0,1	0,2	+23,6	+100,0	2.277	0,5	0,5	+26,2	-

A : tonnage global de 1980 (en 000 tonnes)

B : consommation par habitant en 1971 (en kg)

C : consommation par habitant en 1980 (en kg)

1 : comparaison entre les tonnages globaux de 1980 et de 1971

2 : comparaison entre les consommations par habitant de 1980 et de 1971

citron devrait avoir diminué en 1980. C'est le seul cas de toutes les projections.

Par rapport à 1970, les projections globales montrent un taux d'augmentation inférieur à celui de fruit frais. Il est sensiblement au-dessous de celui des années 60 et du début de la décennie en cours.

Ainsi, pour les oranges/mandarines, l'accroissement ne sera que de 34,1 p. cent contre 38,1 p. cent pour les fruits frais ; pour les citrons, il sera nettement inférieur, 23,6 p. cent au lieu de 43,3 p. cent ; de même pour les pomelos, 26,6 p. cent contre 40,1 p. cent ; et pour l'ensemble des agrumes, 32,4 p. cent au lieu de 38,8 p. cent.

D'après les consommations établies par nous pour 1973, à partir des statistiques douanières d'importations dans les pays de la CEE et des chiffres de population de l'ONU, nous constatons que :

- l'Allemagne fédérale est encore loin d'atteindre les prévisions de 1980 : 17,4 kg n'étant qu'à 6 kg de jus, et environ 1,600 kg de segments et confitures. En revanche, elle a dépassé en 1973 les prévisions de consommation de jus de citron de 1980 ; 0,5 kg et 0,4 kg respectivement.
- l'Angleterre a dépassé en 1973 les prévisions de consommation de jus et segments d'orange de 1980, qui s'élevaient à 5,7 kg, et qui représentent la moitié des prévisions de consommation des Pays-Bas ;
- la consommation des Pays-Bas en 1973 représente 50 p. cent des prévisions de 1980 ;
- la consommation du Français en 1973 approche les prévisions de 1980 pour les pomelos.

Les tonnages de fruits frais destinés à l'industrie ont principalement augmenté au Brésil, aux États-Unis, en Israël, en Argentine, au Mexique et en Espagne. Ceci est la conséquence, d'une part, de la nécessité d'écouler des récoltes plus abondantes, et, d'autre part, de la dégradation marquée des prix à l'exportation pour les fruits frais. Le commerce des produits dérivés a augmenté de 15 p. cent en 1973, grâce surtout aux concentrés d'orange. Toutefois, en contrepartie, le groupe fait ressortir que les prix des jus de cette dernière espèce ont fléchi, particulièrement sur le marché de l'Allemagne fédérale, également sur le marché européen, mais dans de moins grandes proportions. Ceci est le résultat de l'augmentation des tonnages de jus reconstitués à partir de jus concentrés offerts sur le marché ; aussi, les prix des jus simples naturels ont-ils baissé de 10 p. cent. La forte concurrence n'est pas un facteur négligeable non plus. La délégation d'Israël a signalé que dans l'avenir, les jus d'orange ne présenteront pas un débouché pour les fruits frais, comme on aurait pu l'espérer. La consommation de jus d'orange atteint le point de saturation. La délégation des États-Unis, confirmant les dires de la délégation d'Israël, demande une lutte plus active contre l'altération et la falsification des produits transformés. D'ailleurs, le groupe a fortement insisté sur la grande importance de maintenir la qualité des jus d'agrumes, de prévenir leur altération, de veiller à une présentation et à un étiquetage convenable.

En ce qui concerne les jus de pomelo, il fut indiqué que l'on allait également vers une saturation. On assisterait toutefois à une lente augmentation dans le proche avenir, mais il ne faut pas oublier que ce jus n'est pas aussi populaire que le jus d'orange.

Pour les autres dérivés, l'augmentation mondiale des segments en boîte est la conséquence des achats de segments d'orange et de mandarine par l'Allemagne fédérale, l'Angleterre, les États-Unis ; pour les segments de pomelo, c'est en Angleterre que l'accroissement est le plus notable.

Le groupe fit remarquer que dans les pays à économie centralement planifiée, le marché des agrumes transformés commence tout juste à se développer. Dans la projection présentée par le Secrétariat, celui-ci a retenu une estimation de 150.000 tonnes en équivalent de fruits frais. Il faut espérer, comme certains l'ont déclaré, que les importations pourront être supérieures à ce chiffre.

Dans le document CCPCI 74/4 traitant des politiques et perspectives d'importation en URSS, dans les pays d'Europe orientale et en Yougoslavie, nous avons relevé les données suivantes pour les produits dérivés :

- **En URSS**, les importations sont approuvées par le Ministère du Commerce extérieur, après avis du Commerce intérieur et de l'entreprise d'importation Sojuzplodoimport. Il avait été déclaré par la délégation russe, lors de la récente réunion sur les consultations intensives en vertu de la Résolution 83 de la CNUCED, début 1974, que les importations de 1972 avaient dépassé l'objectif fixé pour 1975. Elles progresseraient sans doute plus rapidement si les pays exportateurs accordaient aux importations des pays à économie centralement planifiée le même régime préférentiel qu'à d'autres pays.

- **En Hongrie**, les jus d'agrumes paient une taxe ad valorem de 40 p. cent pour ceux de densité supérieure à 1°33 et de 20 p. cent pour ceux inférieurs à cette densité. Les importations sont faites sous licence. On veille à ce que soit remplie l'obligation d'une base réciproque dans le cadre d'accords bilatéraux. En 1973, les importations ont atteint 3.000 tonnes avec, pour principaux fournisseurs : Grèce, Espagne, Israël, Liban. Les jus et les conserves auraient un avenir des plus intéressants, mais

la Hongrie, comme les autres pays, exige des produits répondant aux normes de qualité européenne. Pour les importations en provenance des pays en voie de développement, la priorité est accordée aux pays répondant aux normes qualitatives exigées.

- **En Pologne**, il n'y a pas de droits et taxes d'importation. Les industriels s'intéressent de plus en plus au concentré d'orange congelé, dont 1.400 tonnes ont été importées en 1973 en provenance des États-Unis. Il est prévu d'importer 1.000 tonnes du Brésil en 1974. La Pologne s'intéresse particulièrement à ce type de concentré car :

- il se conserve plus facilement,
- il est plus pur,
- il a meilleur arôme,
- il présente de meilleures propriétés de reconstitution que le jus concentré à chaud.

La Pologne est un débouché intéressant.

- **En Tchécoslovaquie**, où les importations sont minimes et ne comprennent que des jus d'orange (Chypre, la Grèce, le Liban en sont les fournisseurs), on n'envisage pas un débouché important. Les droits de douane sont de 2.000 couronnes par tonne pour les jus naturels, 260 couronnes par tonne pour les jus concentrés, 505 couronnes par tonne pour les segments.

- **En Allemagne démocratique**, il n'y a pas de droits à l'importation ; les importations de jus en provenance de Chine, de Cuba, de Grèce, d'Italie, sont faibles, mais en expansion. Des possibilités de débouchés existeraient pour les concentrés congelés.

- **En yougoslavie**, les importations augmentent. Le jus d'orange concentré vient en tête. On pense que les importations soumises à un droit de 6 p. cent ad valorem, tant pour les jus que pour les segments, se développeront dans les années prochaines. Aux droits d'importation, il faut ajouter un droit statistique de 1 p. cent, et une taxe spéciale de 3 p. cent ad valorem.

#### ÉVOLUTION DES POLITIQUES NATIONALES ET RÉGIONALES.

Quant à l'évolution des politiques nationales et régionales (CCPCI 74/3 et 74/3 add.), le groupe a constaté que plusieurs pays ont adopté des mesures pour appuyer l'industrie de transformation. Ils demandent surtout aux gouvernements de fournir :

- des subventions pour garantir des prix minima aux producteurs livrant leurs fruits à l'industrie,
- des exemptions de taxes fiscales sur le coût de la production,
- des subventions pour l'entreposage,
- des achats de produits finis,
- une aide financière et fiscale aux exportateurs.

Au cours des dernières années, les ristournes, subventions, taux de change favorables et avantages fiscaux accordés aux exportateurs ont été intensifiés.

Ainsi en 1972/73, comme en 1971/72, l'État israélien accordait une contribution de 17,5 livres israéliennes la tonne, soit 21 F, sur la base de une livre = 1,20 F. En Italie, conformément au règlement communautaire 2601/69, il est octroyé une aide financière aux industriels qui passent des contrats spéciaux avec les producteurs pour le traitement de quantités d'oranges supplémentaires. En 1972/73, un total de 134.294 tonnes d'oranges pouvait bénéficier de cette indemnisation représentant 1.050.300 livres, soit 756.216.000 F, sur la base de une livre = 0,72 F. En Espagne, il y a eu des mesures de soutien pour l'achat des fruits destinés à la transformation. Pour les satumas, suivant les périodes, il y avait des prix garantis payés par l'industriel, plus une subvention de 1 peseta 25 par kg (soit 0,99 F). Les subventions ne portaient que sur 39.500 tonnes. Les exportateurs recevaient une subvention de 1 peseta du kg (0,80 F) pour un maximum de 30.000 tonnes de fruits frais destinés à la transformation. Pour les oranges, suivant les variétés et les périodes, il y a des prix garantis. Ainsi, au cours de la campagne 1973/74, selon la période, le FORPPA a versé aux producteurs de 0,5 peseta (0,40 F) à 1,25 peseta (0,99 F) du kg. En outre, exportateurs et commerçants touchaient 0,60 peseta (0,48 F) du kg pour le tonnage qu'ils destinaient à la transformation, suivant un tonnage fixé par variété. Aux États-Unis, le Ministère de l'Agriculture a acheté près de 5.000 tonnes de concentrés d'oranges congelés, et 34.500 tonnes de jus d'orange en boîtes pour soutenir le marché. Ce tonnage est destiné aux familles nécessiteuses et à l'alimentation des enfants. Cet achat représente une valeur FOB de 7.700.000 dollars, soit 38.808.000 F sur la base de 1 \$ = 5,04 F; pour les concentrés congelés, 2.800.000 \$, soit 14.000.011 F. Au Maroc, devant le fléchissement des prix à l'exportation, l'OCE a élevé de plus en plus ses normes

d'exportation, et éliminé l'exportation de certains produits peu demandés sur le marché international. Le volume croissant de produits non conformes aux normes a, pour conséquence, la nécessité urgente d'améliorer l'industrie de transformation et aussi de la développer si les circonstances sont favorables, compte tenu de l'augmentation des tonnages non exportables en frais. On prévoit qu'ils seront de 350.000 tonnes dans trois ans. La délégation du Japon a annoncé que son pays va soutenir l'implantation d'usines pour la fabrication de jus de fruits en raison de l'évolution de la consommation japonaise, et pour éviter, dans la mesure du possible, la baisse des prix résultant de la surproduction des fruits frais. Déjà, en 1972/73, l'État a subventionné l'industrie pour le stockage des jus.

L'ensemble du groupe a fortement insisté sur la grande importance de maintenir et d'augmenter la qualité des jus d'agrumes, de prévenir leur altération, de veiller à un étiquetage convenable.

A l'instigation d'une délégation qui avait déjà, à Catane, posé la question des réglementations, le Groupe a décidé de faire prendre conscience aux gouvernements de la nécessité d'élaborer et de créer une réglementation, consécutivement à la recommandation suivante :

- Devant la situation présente et future de l'agrumiculture et les problèmes que posent les excédents, les délégations ont, dans l'ensemble, convenu que le moment était venu d'envisager des mesures internationales et nationales pour pallier les difficultés économiques chaque jour plus aiguës. Il est nécessaire que les boissons qualifiées de jus de fruits soient constituées d'un dosage minimum de jus naturel, alors qu'en fait, elle n'en contiennent pour ainsi dire, pas.

Une telle réglementation protégerait à la fois les consommateurs et les producteurs d'agrumes.

